



Assemblée générale

Distr. limitée
10 juin 2016
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquante-neuvième session

Vienne, 8-17 juin 2016

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-troisième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/AC.105/1109), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié V. K. Dadhwal (Inde) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la cinquante-troisième session du Sous-Comité.
3. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, d'Oman, du Pakistan, de la Fédération de Russie, de la République de Corée, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de la République dominicaine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les observateurs de l'ASE et l'IAASS ont également fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.



4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) “L’Initiative Open universe”, par le représentant de l’Italie;
 - b) “Programme ONU/Japon de bourses de longue durée consacré à la technologie des nanosatellites”, par le représentant du Japon;
 - c) “Point de vue d’un diplômé sur le programme d’études ONU/Japon en technologie des nanosatellites”, par le représentant du Soudan.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 46 à 56).

6. Le Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l’espace, le changement climatique, l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l’Initiative sur les retombées bénéfiques pour l’humanité des technologies de l’espace, et la biodiversité et les écosystèmes.

7. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2015, telles qu’elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1109, par. 52 à 55) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1107, annexe I).

8. Le Comité s’est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu’ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

9. Le Comité a pris note des ateliers et des colloques prévus pour le restant de l’année 2016 et a remercié l’Afrique du Sud, l’Autriche, le Costa Rica, l’Inde, l’Iran (République islamique d’), le Kenya, le Mexique et le Népal d’accueillir ces activités (voir A/AC.105/1107, annexe II).

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

10. Le Comité a noté que le Gouvernement japonais, par l’entremise de l’Institut de technologie de Kyushu, avait continué de contribuer à l’Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales en offrant à des étudiants de pays en développement des bourses de longue durée dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d’études de longue durée sur la technologie des nanosatellites.

11. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), avait offert des possibilités de déployer des satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale dans le cadre de l'appel à propositions KiboCUBE.

iii) Services consultatifs techniques

12. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1107, par. 32 à 37).

iv) Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

13. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait continué de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Le calendrier des stages de formation postuniversitaires de neuf mois offerts en 2014-2016 par les centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme était présenté dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1107, annexe III).

14. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales d'avoir mis en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a noté le rôle important joué par le Programme qui vise à soutenir le renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, en particulier dans les pays en développement.

15. Le Comité a indiqué que l'Argentine accueillerait le dix-septième Colloque international de la Société des spécialistes latino-américains en télédétection (SELPER) à Puerto Iguazú du 7 au 11 novembre 2016.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

16. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 40 États membres et 2 organisations participantes et que d'autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme. Il a noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 5 satellites sur orbite polaire et de 7 satellites géostationnaires mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol de 26 autres pays. Le Comité a en outre noté qu'en 2015, les données d'alerte du Système avaient contribué à sauver plus de 2 400 vies dans le cadre de 850 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde.

2. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015

17. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 64 à 80).

18. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier sur ce point (A/AC.105/1109, par. 80).

19. Le Comité a appelé à nouveau l'attention sur le fait que, dans sa résolution 70/82, l'Assemblée générale avait rappelé qu'il était nécessaire de faire valoir les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, et avait reconnu que l'importance fondamentale des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour assurer des processus de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local devait être accentuée dans la formulation des politiques et programmes d'action et leur mise en œuvre, notamment en déployant des efforts visant à réaliser les objectifs de ces conférences et réunions au sommet et en appliquant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait que l'examen des moyens par lesquels les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pouvaient contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 continue de faire partie des travaux du Comité.

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

21. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 81 à 91).

22. Le Comité a également noté plusieurs initiatives régionales et internationales visant à renforcer l'utilisation des données de télédétection pour promouvoir le développement socioéconomique et durable, notamment au profit des pays en développement.

23. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de coopération nationale et internationale fondés sur l'utilisation des données de télédétection. Un certain nombre de domaines pour lesquels les données de télédétection continuaient d'être cruciales ont été mis en exergue. On peut citer notamment la surveillance du changement climatique et des gaz dans l'atmosphère, la gestion des catastrophes, la gestion des ressources naturelles, la surveillance des cultures illicites, la prévision des sécheresses et de la désertification, l'océanographie, la surveillance côtière et du niveau de la mer, le développement rural, l'utilisation des terres et la gestion des bassins hydrographiques, l'agriculture, la planification urbaine, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'aide

humanitaire et l'aide au développement, en particulier le suivi des populations et des ressources naturelles dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées.

24. Étant donné l'importance croissante des techniques de télédétection et autres applications des sciences et techniques spatiales, quelques délégations ont préconisé un renforcement des capacités dans ces domaines afin de permettre aux acteurs nationaux concernés, en particulier dans les pays en développement, de prendre des mesures préventives face à la dégradation de l'environnement et aux risques connexes en exploitant les techniques de télédétection. Ces délégations ont également exprimé leur appui pour les initiatives visant à faciliter la disponibilité des données spatiales et leur diffusion aux pays en développement gratuitement.

25. Le Comité a noté les lancements de satellites d'observation de la Terre et a en outre noté qu'un certain nombre d'initiatives de coopération avaient été menées par des pays en développement pour lancer de tels satellites. Il a souligné qu'il fallait continuer de renforcer les capacités des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.

4. Débris spatiaux

26. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 92 à 113).

27. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1109, par. 97 et 113).

28. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a par ailleurs observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Le Comité a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.

29. Le Comité a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles de l'IADC.

30. Le Comité a noté qu'un nombre croissant d'États adoptaient des mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux, notamment l'amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, la réorbitation de satellites, la passivation, les opérations de fin de vie et le développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux.

31. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction et du retrait des débris spatiaux et qu'il fallait continuer d'accorder la priorité à cette question.

32. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

33. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux qui provenaient de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques pour la surveillance des débris spatiaux.

34. Quelques délégations ont estimé que les États, en particulier ceux qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux, et ceux qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris, devraient diffuser des informations sur les mesures prises afin de réduire la création de nouveaux débris spatiaux.

35. Le point de vue a été exprimé qu'étant donné que les débris spatiaux en orbite étaient en grande partie générés par des opérations lancées par les pays qui avaient déjà des activités spatiales, ces derniers avaient la responsabilité morale internationale d'aider les pays ayant des programmes spatiaux naissants à appliquer les lignes directrices aux fins de la réduction des débris spatiaux en leur fournissant des systèmes d'analyse des risques par évaluation des conjonctions et des systèmes de veille spatiale, et à obtenir le financement nécessaire pour absorber les coûts supplémentaires encourus par les pays en développement pour modifier la conception des engins spatiaux.

36. Le point de vue a été exprimé que le principe de responsabilité commune mais différenciée devrait être appliqué à la question des débris spatiaux et que les États qui avaient créé des débris spatiaux avait la responsabilité exclusive de leur retrait.

37. Le point de vue a été exprimé qu'une action internationale était nécessaire s'agissant du retrait des débris spatiaux et qu'aucune mesure de retrait de débris spatiaux ne devrait être prise isolément étant donné qu'elle pourrait avoir une incidence négative sur l'orbite géostationnaire et mener à des conflits entre États et à la militarisation de l'espace.

38. Le point de vue a été exprimé que tous les opérateurs de satellites devraient prendre des mesures pertinentes pour atténuer la création de débris spatiaux.

39. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait analyser les incidences possibles du déploiement de vastes constellations de satellites en orbite terrestre basse et étudier la question du retrait en fin de vie des satellites faisant partie de ces constellations.

40. Le point de vue a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait piloter les efforts aux fins de la réduction des débris spatiaux, et ce faisant, élaborer un programme mondial global, rédiger des lignes directrices, programmer des activités et produire des rapports périodiques.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

41. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 114 à 134).

42. Le Comité a noté avec satisfaction le dixième anniversaire du lancement du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), programme du Bureau des affaires spatiales créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/110 afin de garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes et d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes.

43. Le Comité s'est félicité des activités organisées par UN-SPIDER pour aider les pays à mieux comprendre, accepter et intégrer les moyens d'accéder, tout en développant la capacité de les utiliser, à tous les types d'informations spatiales pour appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. À cet égard, le Comité a pris note du portail de connaissances de UN-SPIDER (www.un-spider.org), plate-forme Web d'information, de communication et d'appui aux processus, qui favorise l'échange d'informations pour le partage des données d'expérience, le renforcement des capacités et l'appui technique consultatif.

44. Quelques délégations ont appelé le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire du programme UN-SPIDER, à intensifier ses activités de renforcement des capacités, par l'intermédiaire de missions techniques consultatives et de programmes de formation, en particulier dans les pays en développement, pour renforcer la préparation face au risque de catastrophe et l'intervention d'urgence au niveau national.

45. Dans sa déclaration à la 706^e séance du Comité, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a remercié les Gouvernements allemand, autrichien et chinois de leur engagement et de leur appui au programme UN-SPIDER depuis ses débuts, y compris pour l'exécution des activités de UN-SPIDER coordonnées par les bureaux de UN-SPIDER à Beijing, Bonn et Vienne. La Directrice a souligné que le dixième anniversaire était l'occasion de passer en revue les objectifs et les partenariats associés à ce programme et d'examiner comment il pourrait améliorer le soutien apporté aux États Membres pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

46. Dans ce contexte, le Comité a noté avec satisfaction la conférence marquant le dixième anniversaire du programme UN-SPIDER sur le thème "Améliorer la résilience des pays grâce à l'utilisation d'informations d'origine spatiale", que le Bureau des affaires spatiales avait organisée les 7 et 8 juin 2016, à Vienne, en collaboration avec les partenaires et donateurs du programme.

47. Le Comité a aussi noté avec satisfaction que la septième réunion annuelle de coordination des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER avait eu lieu à Vienne le 6 juin 2016. Elle avait rassemblé les représentants de 13 des 20 bureaux régionaux d'appui. Ces bureaux constituaient un solide pilier du programme UN-SPIDER en contribuant aux activités du programme relatives au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel et à la gestion des connaissances.

48. Le Comité a noté que le programme UN-SPIDER tiendrait sa sixième conférence annuelle à Beijing, laquelle constituait une des manifestations de l'appui du Bureau des affaires spatiales à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

49. Le Comité a aussi noté que les États Membres, par leurs activités, contribuaient utilement à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, notamment dans le cadre du projet "Sentinel Asia", qui coordonnait les demandes d'observations d'urgence par l'intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes, du service de cartographie d'urgence du Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus), et de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique.

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS)

50. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 135 à 161).

51. Le Comité a noté avec satisfaction que la dixième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG) et la quinzième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par le Département d'État et la University Corporation for Atmospheric Research au nom du Gouvernement des États-Unis, avaient eu lieu à Boulder (Colorado) du 1^{er} au 6 novembre 2015. Il a noté que la onzième réunion du ICG en 2016 serait accueillie par la Fédération de Russie.

52. Le Comité a noté avec satisfaction les résultats des fournisseurs et des utilisateurs de services de positionnement, de navigation et de mesure du temps en matière de promotion des GNSS. Il a été noté que les GNSS étaient devenus un élément intrinsèque de l'économie moderne, fournissant des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps, et d'autres services à valeur ajoutée. Le Comité a aussi noté que l'objectif ultime du ICG était la compatibilité et l'interopérabilité des GNSS et que l'ICG, en tant qu'organe bénévole informel, était un exemple utile de collaboration internationale dans le domaine spatial.

53. Le Comité a noté que l'ICG avait proposé que le Sous-Comité étudie, à sa prochaine session en 2017, la possibilité d'un examen ciblé, au titre du point de l'ordre du jour sur les évolutions récentes des GNSS, des questions liées à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences. Le Comité a aussi noté que l'intention de la proposition était d'attirer l'attention de ses États membres sur ce thème dans le cadre des efforts déployés pour atteindre l'objectif général de promotion de l'utilisation effective des services ouverts des GNSS par la communauté internationale.

54. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du ICG et de son Forum des fournisseurs, ainsi que pour l'organisation d'ateliers et de programmes de formation axés sur le renforcement des capacités d'utilisation de ces technologies dans divers domaines scientifiques et industriels, notamment sur les effets de la météorologie de l'espace dans l'ionosphère et leur incidence sur le positionnement.

55. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement du ICG et de son Forum des fournisseurs.

56. Le Comité a noté que la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et l'Union européenne s'étaient régulièrement réunis afin d'examiner les moyens d'améliorer l'interopérabilité des fournisseurs de GNSS et les services destinés à l'ensemble de la communauté des utilisateurs.

57. Le Comité a aussi noté que le Système régional indien de navigation par satellite (NavIC) avait été achevé et qu'il fournirait des services en temps réel de positionnement et de mesure du temps couvrant l'Inde et la région environnante.

7. Météorologie de l'espace

58. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 162 à 174).

59. Le Comité a rappelé le mandat du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace du Sous-Comité scientifique et technique, approuvé par le Comité à sa cinquante-huitième session en 2015 (A/70/20, par. 141), qui était de promouvoir la sensibilisation, de donner des conseils et de faciliter la communication et la coopération dans le domaine de la météorologie de l'espace parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées.

60. Le Comité a noté avec satisfaction le travail accompli sous la direction du Canada par le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, qui était l'un des principaux mécanismes mondiaux de renforcement des capacités en météorologie de l'espace et s'inspirait des meilleures pratiques du Groupe d'experts C sur la météorologie de l'espace du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que des travaux menés à bien dans le cadre de la feuille de route sur la météorologie de l'espace du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et du Programme international "Vivre avec une étoile". Il s'agissait là d'un travail essentiel pour accroître la fiabilité d'ensemble des systèmes spatiaux et leur capacité de réaction à une météorologie de l'espace défavorable, ce qui était une préoccupation commune aux pays et l'une des priorités du processus UNISPACE+50.

61. Le Comité a noté que le Groupe d'experts avait tenu une deuxième réunion en marge de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique et avait décidé de continuer à se réunir chaque année pendant les sessions du Sous-Comité et de recourir à des téléconférences et à d'autres moyens de communication entre les sessions.

62. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace avait présenté un rapport écrit détaillé sur ses travaux au Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-troisième session, rapport qui contenait aussi un examen de son plan de travail (A/AC.105/C.1/2016/CRP.17).

8. Objets géocroiseurs

63. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 175 à 194).

64. Le Comité a noté avec satisfaction que le Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et le Groupe consultatif pour la planification des missions

spatiales (SMPAG), mis en place en 2014 pour donner suite aux recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait approuvées à sa cinquante-sixième session et que l'Assemblée générale avait accueillies favorablement dans sa résolution 68/75, avaient soumis des rapports sur leurs activités à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, comme indiqué dans le rapport du Sous-Comité ((A/AC.105/1109, par. 183 à 188). Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par l'IAWN et le SMPAG en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale relative à l'atténuation de la menace liée aux objets géocroiseurs, qui exigeait une action concertée de la part de la communauté mondiale dans l'intérêt de la sécurité publique.

65. Le Comité a noté que, à sa sixième réunion tenue à l'occasion de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, le SMPAG avait décidé, notamment, de créer un groupe de travail spécial sur les questions juridiques chargé, entre autres fonctions, de formuler et de hiérarchiser les questions juridiques pertinentes nécessitant une clarification en ce qui concerne les travaux du SMPAG, d'examiner les questions juridiques dans le contexte des traités existants et d'élaborer un plan d'action pour s'attaquer aux questions en suspens.

66. Le Comité a noté que les prochaines réunions des comités directeurs de l'IAWN et du SMPAG se tiendraient en marge de la réunion de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie, qui aurait lieu du 16 au 21 octobre 2016 à Pasadena (Californie, États-Unis).

67. Le Comité a approuvé la recommandation du Sous-Comité (A/AC.105/1109, par. 189 et 190) tendant à ce que le Bureau des affaires spatiales assume le rôle de secrétariat permanent du SMPAG, étant entendu qu'il n'y aurait aucune incidence sur le budget de l'ONU. Rappelant que le Sous-Comité avait convenu que les activités de l'IAWN et du SMPAG devraient être facilitées par l'ONU, le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales faisant fonction de secrétariat permanent du SMPAG garantirait la continuité de ses travaux, indépendamment de sa présidence tournante, et préserverait la mémoire institutionnelle en conservant la documentation et en garantissant la présentation cohérente de rapports annuels au Comité.

68. Le Comité a approuvé la recommandation du Sous-Comité (A/AC.105/1109, par. 193), présentée par l'Association des explorateurs de l'espace, concernant la célébration d'une journée internationale des astéroïdes le 30 juin, qui devrait être proclamée par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session en 2016. Cette manifestation annuelle visant à commémorer l'anniversaire de l'explosion de Tougouska (Sibérie) survenue le 30 juin 1908 avait pour objectifs de sensibiliser la population aux risques d'impact d'astéroïdes et de l'informer des mesures qui seraient prises pour assurer la communication de crise au niveau mondial en cas de risques crédibles liés aux objets géocroiseurs. Elle permettrait aussi de mieux faire connaître le travail du SMPAG et de l'IAWN, facilité par le Bureau des affaires spatiales, et les travaux réalisés dans ce domaine par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses États membres.

9. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

69. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 195 à 212).

70. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1109, par. 211 et annexe II).

71. Le Comité a souligné la valeur et l'importance du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'application volontaire, élaboré par le Sous-Comité en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

72. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de telles sources, et de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre, ce qui engendrerait un risque élevé pour la biosphère de la Terre et une menace pour l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, et pour l'équilibre écologique et la protection de l'environnement de l'espace.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

73. [Contenu dans le document A/AC.105/L.306/Add.3.]

11. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

74. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 249 à 257).

75. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont aussi estimé que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi par les traités pertinents des Nations Unies.

76. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance

médicale. Ces délégations estimaient donc que pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique

77. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1109, par. 258 à 266).

78. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité (A/AC.105/1109, par. 259 à 263).

79. Le Comité a convenu que, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, le titre actuel du point de l'ordre du jour du Sous-Comité consacré aux techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 soit remplacé par l'intitulé suivant: "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

80. Se fondant sur les débats tenus par le Sous-Comité à sa cinquante-troisième session, le Comité est convenu que les questions ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante-quatrième session:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2017 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9))
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.

14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème de discussion/point distinct)

15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

81. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier et le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace seraient convoqués de nouveau à la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique.

82. Le Comité est convenu que le point sur la viabilité à long terme des activités spatiales serait inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour les sessions de 2017 et 2018.

83. Quelques délégations ont été d'avis que le Sous-Comité devrait inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé "Recours à des systèmes spatiaux pour la lutte contre le terrorisme" et que, pour combattre la menace du terrorisme international, les pays ayant des activités spatiales devraient mettre, gratuitement, des images à haute résolution à la disposition des pays qui n'ont pas de telles capacités.